

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 28 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 22 septembre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice – WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - DELOURME Jean-Pierre (arrivé à 20h29) - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - GRANDVALLET Chantal ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - Jean-Pierre DELOURME ayant donné pouvoir à Laurence PICARD (arrivé à 20h29).

Secrétaire de séance : Madame Chantal LARGEAU

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents :

15 jusqu'à la délibération 2023/59.

16 à partir de la délibération 2023/60.

Votants : 19

Délibération n°2023/58

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé la candidature de Madame Chantal LARGEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 15

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

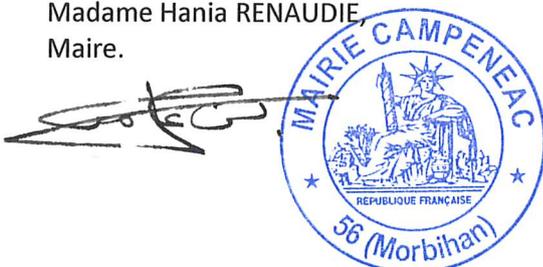
Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Chantal LARGEAU en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.



Madame Chantal LARGEAU,
Secrétaire de séance.